



La feuille de Charmes



ACTIVITES DU CONSEIL

CONSEIL DU 14/11/2014

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM - transport scolaire Neuilly l'Evêque

Après lecture des nouveaux statuts validés par le Conseil Syndical en date du 8/10/2014 (délib N° 30/2014 jointe), le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la modification des statuts du Sivom de transport scolaire de Neuilly.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCGL - création d'une compétence

Après lecture des nouveaux statuts, le conseil adopte par 9 voix pour et 1 contre, la modification des statuts de la Communauté de Communes du Grand Langres à compter du 01/01/2015.

MODIFICATION DES STATUTS DU SDEHM

Modification/création d'une compétence optionnelle transférable par délibération pour une durée minimale de 5 ans financée par une cotisation votée par le comité syndical. Compétence optionnelle décrite à l'article 2-2 T.I.C, ajout d'un paragraphe 2-2-3 et suppression du 2-5-5 actuel.

Le Conseil, après avoir analysé les articles mentionnés, considérant que notre commune, au sein de notre CCGL, a ces mêmes services et qu'en ce domaine elle n'a pas l'utilité de cette compétence optionnelles T.I.C, ne vote pas ces modifications. A l'unanimité, le Conseil vote contre.

MODIFICATION DU SITS DE ROLAMPONT

La commune de Vesaignes-sur-Marne demande son retrait du SITS de Rolampont suite à son adhésion à la communauté de communes du Bassin Nogentais. Après délibération, le conseil accepte cette demande à l'unanimité.

BUDGET – DECISIONS MODIFICATIVES

Dégrèvement attribué aux auto-entrepreneurs (information des services fiscaux) : montant de 62 € déduit de nos attributions non connu au moment du budget primitif. Il est donc nécessaire d'ouvrir des crédits au compte 7391178 pour 62 €

Règlement de la facture segilog, il manque 3 € au compte 16878.

Il est nécessaire de procéder aux écritures suivantes

D 16878	+ 3.00	D 022 - 65.00
D 7391178	+ 62.00	

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE

Par délibération en date du 15/01/2014, le conseil décidait l'attribution de l'indemnité de conseil au comptable et d'en fixer le taux après le service accompli. Appelé à se prononcer, le conseil décide à l'unanimité de fixer le taux à 60 %. Le décompte s'élève à 180.63 € soit à verser 108.38 €

RENOUVELLEMENT DU BAIL PARCELLE ZC 74

Le bail à M. Carbillet Guy concernant la parcelle ZC 74 de 1ha3a91c est échu au 4/11/2014.

Le Conseil décide son renouvellement pour 9 ans - indice de base 2014 : 108.30

Avec signature en présence de 2 conseillers : Bernard JOFFRAIN et Danièle GEORGES.

AMENAGEMENTS, TRAVAUX & ENTRETIENS

CONSEIL DU 14/11/2014

EMBELLISSEMENT DU VILLAGE (Achat d'arbustes) :

- 1 Cerisier à fleur pyramidale,
- 1 sorbier des oiseaux,
- 15 rosiers buissonnants tapissant (plantés au printemps 2015).

Le conseil décide d'un apport de compost sur tous les massifs des rosiers.

ECLAIRAGE PUBLIC – HORLOGE ASTRONOMIQUE

Après en avoir délibéré, le conseil décide l'acquisition de 2 horloges astronomiques ; dispositif d'allumage et d'extinction automatique de l'éclairage public. Ces travaux seront faits début 2015 par le SDEHM.

Cette opération étant subventionnée, la commune ne règlera que la différence à sa charge.

ACHAT CONTAINER

Afin de remplacer le bac utilisé pour le cimetière qui est très endommagé, le conseil décide l'achat d'un bac

Le coût s'élève à 217.45 € TTC à la société plastic omnium.

BIEN VACANT

La parcelle ZC 26 de 3a peut faire l'objet d'une procédure bien vacant sans maître aussi le conseil donne mandat à Mme Le maire pour en faire l'étude en recherchant tous les éléments nécessaires.

Le conseil sera appelé à se prononcer une nouvelle fois en fonction du résultat.


CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

52 € ont été collectés au profit du Bleu de France ; anciens combattants et victimes de guerres.

HALLOWEEN

Le samedi 8 novembre « LA CHARMEUSE » a organisé un après-midi horrifique : 17 petits fantômes, sorcières, squelettes ont ainsi déambulés et hantés les rues du village.

Cette journée s'est terminée par un bon goûter et le partage des chocolats et autres bonbons récoltés.

Merci à tous les bénévoles et aux villageois qui ont participé à cette manifestation.


2 DATES A RETENIR

Le Noël communal - le samedi 20 décembre 2014
Les Vœux 2015 - le vendredi 9 janvier

VIE DU CONSEIL
AVIS SUR LA PRISE EN CONSIDERATION DU PROJET DE PARC NATIONAL « FORETS DE CHAMPAGNE BOURGOGNE »

Le 6 novembre dernier, la CCGL s'est prononcée sur ce projet. Le conseil a souhaité aussi donner son avis. La demande d'intégrer LANGRES comme porte d'entrée de ce futur parc est jugée.

Le conseil donne donc un avis favorable à cette prise de considération du projet de parc national (à l'unanimité).

AVIS SUR LE MANIFESTE POUR LA LANGUE FRANCAISE

Sur proposition et après en avoir délibéré, le conseil donne un avis favorable à ce qui contribuera à élever les activités de la famille humaine non seulement dans les domaines économiques, financiers, politiques mais également dans les domaines culturels, linguistiques pour l'avenir mondial du Français ; langue qui dispose de larges atouts.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Dernier délais :
Le 31/12/2014

une permanence sera assurée en mairie
de 18h à 19h30.

CLASSE DECOUVERTE – ECOLE DE NEUILLY

Le conseil d'école du 7 novembre nous informe qu'il est prévu une classe découverte à Courcelles sur Aujon du 15 au 19 juin 2015 (CM) et du 22 au 26 (CP et CE) et que la contribution demandée aux communes est de 35 € par enfant.

Le conseil accepte cette participation, la somme sera prévue au budget 2015.

VOTRE QUOTIDIEN
Entretien du village : (feuilles et pluie)

En cas de grosses averses, il est demandé aux riverains qui ont une grille « eau pluviale » devant leur maison de bien vouloir retirer le bouchon qui se forme et de signaler en mairie toutes anomalies constatées sur le réseaux quel qu'il soient (eau potable, eaux usées, eau pluviale). Merci à tous ceux qui y penseront.

VENTE DE L'IMPRIMANTE

Suite à la mise en place de la dématérialisation, le conseil décide de vendre l'ancienne imprimante qui date de 2012 au prix de 150 € avec ses 2 cartouches.

CIRCULATION ET SÉCURITÉ DANS LE VILLAGE - VOIRIES :

- Un conseil est demandé au pôle technique des routes départementales pour étudier s'il y a lieu d'améliorer la signalisation au carrefour de la RD 121/262 « cédez le passage » Rue St Didier/ Rue des Tilleuls.

- Un arrêté communal est pris pour autoriser la création d'une sortie privée sur le chemin des herbues.

- Un arrêté communal sera pris pour le chemin rural dit de « la Goutte ».

- Il sera demandé au pôle technique l'examen du fossé le long de la RD 262 (rue des Rosiers) qui présente un chargement des aqueducs ne laissant plus l'eau s'écouler correctement.

- Les chemins ruraux seront examinés sous la responsabilité du 1^{er} adjoint, une entreprise nous a livré du « grattage » qui servira aux réparations.

AUTOUR DU LAC
CARTE COMMUNALE PARTIELLE

En vue d'un développement plus performant au lieu-dit « La Goutte », surface incluse dans la carte communale partielle validée par arrêté le 8/06/2005, il est nécessaire d'apporter une modification à la marge de ce secteur.

Aussi, le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de lancer la procédure.

Cette question ayant été évoqué précédemment à la réunion du 25 avril 2014 ; le conseil donne mandat à Mme Le Maire pour entreprendre les démarches nécessaires (la durée de cette opération pouvant aller de 9 mois à 1 an).

Un devis est demandé à SAFER Champagne-Ardenne Reims.



Juste à côté d'Aqualangres, la Maison de l'Enfance accueille depuis le 1^{er} septembre les petits de 2.5 mois à 4 ans. Au rez-de chaussée, le Grand Langres a mis en scène 750 m² spécialement pour cette nouvelle crèche, avec salle de psychomotricité, salle de jeux d'eau. Bienvenue au Bâtiment 21, devenu royaume de l'éveil.

A Votre service

- La Maison de l'enfant accueille les enfants de 2,5 mois à 4 ans (veille du 4^e anniversaire).
 - Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30.
 - 4 semaines de fermeture en août.
 - Repas et couches fournis par la crèche.
 - Une salle de jeux d'eau, une salle de psychomotricité, un espace extérieur.
 - Accueil de l'enfant dans son individualité, activités en petits groupes pour prendre en compte les besoins des enfants, respect des rythmes de l'enfant.
 - Accueil en régulier, places en halte-garderie, possibilités d'accueil d'urgence.
 - Une équipe de professionnelles pluridisciplinaire.
 - Pédiatre attaché à la structure.
- Pour faire une préinscription sur la liste d'attente : 03 25 84 66 58
<https://www.creche-attitude.fr/>

La politique familiale de l'Etoile de Langres avait déjà permis l'ouverture d'une micro-crèche à Rolampont en novembre 2012, pour l'accueil de 10 enfants.

Cette fois la Communauté de Communes du Grand Langres ouvre la Maison de l'Enfant, crèche de 40 berceaux. La capacité d'accueil des tout-petits double donc avec ces deux structures, puisque la Maison des Bambins désormais fermée ne pouvait accueillir que 25 enfants.

Il manque 500 000 places en crèches dans l'hexagone. Heureusement les élus du Grand Langres ont su anticiper les besoins des parents et ne pas subir les disparités régionales. Ainsi, grâce à ses deux projets, la Communauté de Communes a été récompensée par 1 million d'euros d'aides pour un financement maximum à hauteur de 80%.

Après une bonne année de travaux donc, la Maison de l'Enfant est née.

Lorsqu'on entre dans la caserne devenue crèche, on est frappé par une jolie atmosphère de tranquillité, une ambiance douce, colorée, qualifiée. Certains petits s'activent, pédalent, emplit des éléments, font rouler un ballon, s'abandonnent à un moment de tendresse avec une des puéricultrices, feuilletent un livre, prennent un biberon, pendant que les plus petits sont en salle de repos.

Chacun vit à son rythme sous la protection et la bienveillance de professionnelles compétentes menées par la directrice Anne-Cécile CORDEBAR.

VISITE GUIDÉE

LE SAMEDI 25 OCTOBRE À 10H
(voir page 12)



Le comité de proposition (participant E. RENAUT) se réunit régulièrement. Il a rencontré l'ARS (agence régionale de santé), la directrice intérimaire des hôpitaux de Chaumont, Langres et Bourbonne.

Tous les membres (élus, médecins, personnel médical, représentants des usagers) travaillent aux propositions qui seront faites à l'ARS qui a fixé un cadre dont le terme est au 31/12/2014.

**Une réunion publique aura lieu le
mercredi 10 décembre 2014
à la salle panoramique Jean Favre à Langres.**

ETAT CIVIL 2014

1 mariage :

2 août

Mme Valérie Bled
M. Jean-François Gaudillon

3 naissances :

22 février

Clara Blandin

28 avril

William Péechiné

24 juillet

Lenny Chevigny

3 décès :

19 mars

Mme Hélène Ebrard

24 mars

M. Dominique Frenette

14 novembre

Mme Marcelle Leguéard

INFOS PRATIQUES / VOTE DES TARIFS 2015 / TAXE D'AMENAGEMENT 2015

TAXE D'AMENAGEMENT TAUX 2015 : Le conseil décide d'examiner la sectorisation possible soit :

Secteur à 1.50 % couvrant la partie village

Secteur à 2 % concernant le territoire couvert par la carte communale partielle.

TARIFS 2015 : Le conseil décide la reconduction des tarifs 2014 soit :

AEP (Eau potable) :

Abonnement : 39,36 € - 1,20 € / m³

Le relevé des compteurs a lieu 1 fois par an (fin août).

Taxe d'entretien des chemins ruraux : 12 €/ha

Assainissement :

Taux fixe : 42 € - 0,525 € / m³

Géré par le Syndicat SIALC de Neuilly l'Evêque

Salles des fêtes : 1 jour : 45 € - 2 jours : 60 €

EDF : 0.24 € du kwh

Vaisselle : 0.50 € le couvert

Casse verre et assiette : 1.50 € et couvert : 0.80 €

Alambic : 12 € par journée

Ordures Ménagères : en cours d'étude par la Communauté de Communes du Grand Langres qui en prend la compétence à compter du 01/01/15.



Mairie de Charmes-lès-Langres

15, rue des Sorbiers

52360 CHARMES-LES-LANGRES

Tél. : 03 25 87 24 21

Mail : commune-charmes-les-langres@orange.fr

Horaires

Secrétariat : le mardi de 9h à 14h

Permanence du Maire (ou adjoint) : le vendredi de 18h à 19h

PERMIS DE CONDUIRE

Perte, vol: renouvellement désormais payant



Permis de conduire perdu, volé ou accidentellement détruit ? Depuis le 1^{er} septembre 2014, son renouvellement est payant. La loi de finances rectificative pour 2014 prévoit que le renouvellement du permis de conduire (demande de duplicata) s'accompagne du règlement d'un droit de timbre de 25 euros si l'ancien permis ne peut pas être présenté. Le timbre fiscal peut être acheté chez un buraliste ou au centre des finances publiques, une trésorerie ou un service des impôts

des entreprises. En revanche, la première demande d'établissement du permis de conduire, ou son renouvellement avec présentation de l'ancien document, reste gratuite. **Attention :** certains départements prévoient en plus une taxe régionale pour la délivrance du permis de conduire (départements des Régions Corse, Limousin, Poitou-Charentes, La Réunion, Guyane et Martinique).

► **EN SAVOIR PLUS**
www.service-public.fr

Extrait de « Vies de Famille » Novembre 2014

Le Parc National

Un label d'Etat pour un patrimoine vert d'exception



Le territoire de Langres est un écrin de verdure connu depuis longtemps des amateurs de tourisme naturel, qu'ils viennent de France ou d'ailleurs. La qualité de ce patrimoine vert a été reconnue par l'Etat Français qui a annoncé le 27 juillet 2009 la volonté de mener à bien la création du 11^e parc national français.

Au-delà de la mise en valeur des forêts de feuillus de plaine, ce futur label garantira la conservation de la faune, de la flore, du sol, de l'atmosphère, des eaux et de tout ce qui rend la biodiversité et l'écosystème local exceptionnel. En tout, 200 000 hectares répartis entre Champagne et Bourgogne, l'entrée Est se situant à 25km de Langres, seront préservés de toute dégradation naturelle ou intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect. C'est sur ce périmètre d'étude que seront examinées les mesures de protection et d'accompagnement pour préserver le patrimoine naturel, paysager et culturel.



Les chiffres clés

- SURFACE TOTALE : **200 000 HECTARES CONCERNÉS** PAR L'ETUDE DONT **66 400 HECTARES DE FORÊT**
- UN PROJET DE CŒUR DE PARC SUR **30 000 HECTARES** DE FORÊTS DOMANIALES ET UNE RÉSERVE INTÉGRALE DE **3 000 HECTARES** À L'INTÉRIEUR DU CŒUR
- **103 COMMUNES CONCERNÉES**



UNE DYNAMIQUE DE TERRITOIRE

Des moyens très conséquents vont être mis en œuvre afin de valoriser au mieux les espèces remarquables de la faune (comme les cigognes noires ou les écrevisses à pattes blanches) ainsi que de la flore (les feuillus, les orchidées sauvages...). En complément du projet Animal Explora, le Parc National sera une véritable opportunité en termes touristiques et économiques pour le sud de la Haute-Marne, positionné de fait, comme la porte d'entrée de ce jardin extraordinaire. C'est là le démarrage d'un projet porté par tous les acteurs d'un territoire. Un projet à l'image de son paysage : fier et ambitieux.

Diététique

Faut-il consommer des poissons gras ?

Tirer profit des bienfaits des oméga-3 sur le plan cardiovasculaire ou, à l'inverse, s'exposer au risque d'ingérer divers polluants chimiques : les discours dithyrambiques des uns et alarmistes des autres ont de quoi laisser le consommateur perplexe.

également contribuer à prévenir d'autres maladies, comme la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA) ou la démence par exemple. « Les poissons gras sont les principaux pourvoyeurs en EPA et DHA. D'autres produits dits riches en oméga-3, comme l'huile de colza, ne contiennent en fait que des précurseurs de ces acides [NDLR : des substances que le corps pourra transformer en oméga-3 à longue chaîne], poursuit le spécialiste. Or, le taux de conversion de ces précurseurs en EPA et DHA dans l'organisme s'avère faible.

Des risques de contamination

Les qualités nutritionnelles des poissons gras ne doivent cependant pas faire oublier une autre réalité, celle de leur contamination par les polluants présents dans le milieu naturel, en particulier par le méthylmercure⁽¹⁾, les dioxines et les PCB (polychlorobiphényles, parfois désignés sous le nom de « pyralènes »). Les PCB, bien qu'interdits depuis 1987, se sont accumulés pendant des années dans la mer. Associés à des anomalies neuropsychologiques au cours du développement fœtal, ils sont considérés comme des perturbateurs endocriniens, c'est-à-dire des éléments susceptibles d'interférer avec le bon fonctionnement du système hormonal. Or, ces molécules sont très lipophiles, ce qui signifie qu'elles s'accumulent préférentiellement dans les tissus gras. Les poissons gras sont donc les premiers concernés par cette pollution, avec des taux d'imprégnation variables en fonction

Des acides gras précieux pour la santé

« **De nombreuses études** biologiques et épidémiologiques, permettant de faire le lien entre alimentation et santé, attestent d'un effet préventif de ces oméga-3 contre les maladies cardiovasculaires⁽²⁾ », explique Jean-Luc Volatier, spécialiste à l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). Les principaux effets constatés sont la diminution de la pression artérielle, la réduction de la quantité de triglycérides dans le sang ainsi qu'une baisse de la morbidité et de la mortalité cardiovasculaires globales. Ces oméga-3 semblent



© STOCKLUB ALEXANDER RATHS

La teneur en acides gras des poissons gras et maigres (pour 100 g)

	Teneur totale en acides gras	Teneur en acides gras oméga-3	Calories
Poissons gras : hareng, maquereau, sardine, saumon, truite ^(*)	> 10 g	Forte teneur 1,5 à 3 g	180 à 220 Kcalories
Poissons semi-gras : rouget, anchois, pilchard, bar ou loup, dorade, turbot, éperlan, brochet, flétan	> 2 g	Teneur moyenne 0,4 à 1,4 g	110 à 180 Kcalories
Poissons maigres : thon (conservé), colin ou lieu noir, morue ou cabillaud, merlan, sole, julienne, raie, merlu, baudroie ou lotte, carrelet, limande	< 2 g	Faible teneur < 0,3 g	65 à 110 Kcalories

(*) En fonction de la variété et du mode d'élevage, la truite peut être classée parmi les poissons gras ou semi-gras.

de leur origine géographique. « L'Atlantique nord-est et la mer Baltique sont les zones les plus contaminées par les PCB. Les poissons provenant de la Baltique sont d'ailleurs impropres à la consommation en France, souligne Jean-Luc Volatier. Pour les autres, les teneurs en PCB sont régulièrement contrôlées et doivent se situer en dessous d'une norme européenne. »

Deux poissons par semaine, dont un gras

Ces risques de contamination pèsent d'ailleurs sur les recommandations de l'ANSES diffusées dans le cadre du PNNS (programme national nutrition santé)⁽³⁾. C'est ainsi que l'agence conseille de manger du poisson deux fois par semaine : un poisson maigre et un poisson à forte teneur en oméga-3 (hareng frais, maquereau, sardine, saumon, truite sauvage), en variant les espèces, les provenances et les modes d'approvisionnement (pêche ou aquaculture). « Ces quantités sont nécessaires et suffisantes pour bénéficier de l'effet protecteur des oméga-3. Au-delà, les

études montrent que le bénéfice n'est pas supérieur et on rentre dans une zone d'incertitude par rapport à l'accumulation des contaminants dans l'organisme », prévient Jean-Luc Volatier. Aujourd'hui 70 % de la population française mange du poisson moins de deux fois par semaine⁽⁴⁾. L'objectif reste donc d'en augmenter la consommation. « Cela passe aussi par le plaisir... en goûtant à des poissons différents dont certains sont peu coûteux. Le rapport qualité nutritionnelle / prix est par exemple excellent pour la sardine ou le maquereau », conclut-il.

Hélène Joubert

(1) Avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (aujourd'hui ANSES) relatif aux bénéfices/risques de la consommation de poissons, juin 2010.

(2) Produit de la transformation du mercure, rejeté par les raffineries et les incinérateurs ou lors d'éruptions volcaniques, de feux de forêt...

(3) Avis de l'ANSES relatif aux recommandations sur les bénéfices et les risques liés à la consommation de produits de la pêche, dans le cadre de l'actualisation des repères nutritionnels du PNNS, juin 2013.

(4) Enquête ENNS 2006, InVS 2007.



© STOCKLUB ALEXANDER RATHS



© JACQUES WASSERKAMP - FOTOLIA